



35^{ème} Foire BioZone

Foire Biologique Régionale
Mûr de Bretagne

Samedi 11 et Dimanche 12 septembre 2021

Cadre réservé à l'organisation :

- € Chèque € virement
- Certif RC RI encart
- Remarques pour commission :
.....
.....

DEMANDE DE PARTICIPATION A RETOURNER COMPLET avant le 30 AVRIL 2021

BioZone - 2 Av. du Chalutier sans Pitié - BP 332 - 22190 PLERIN Cedex

☎ : 02.96.74.45.64 - contact@foire-biozone.org

● FICHE D'IDENTITE

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : TÉL :/...../...../...../.....

COURRIEL DE CONTACT : N° SIRET.....

● INFORMATIONS DE COMMUNICATION : *seront utilisées sur nos supports de communication papier et web ; sauf demande explicite de votre part. Si identiques à fiche d'identité, mettre « idem »*

DÉNOMINATION COMMERCIALE :

CODE POSTAL : VILLE : TÉL :/...../...../...../.....

COURRIEL COMMERCIAL : SITE INTERNET.....

DESCRIPTION BREVE :

● ORGANISME CERTIFICATEUR : **Photocopie des certificats à joindre**

● DROITS D'INSCRIPTION

- Associations à but Non-Commercial** 25 €
- Paysans (sauf viticulteurs)**..... 35 €
- Paysans adhérents GAB**..... 0 €
- Créateurs (poterie, peinture, vannerie, bijoux)**..... 50 €
- Artisans** **Transformateurs** **Commerçants**..... 100 €
- Transformateurs** **Distributeurs adhérents MAB** 50 €
- Restaurateurs** **Viticulteurs**..... 150 €

● BRANCHEMENT ELECTRIQUE (pensez à apporter votre rallonge)..... 50 €

● EMPLACEMENT SOUHAITE :

- **Surface nue** 3m x 3m Nombre x 50 €
- **Stand couvert** (derrière/dessus) avec une table 3m x 3m Nombre x 160 €
- **Stand couvert avec angle** 3m x 3m (sous réserve de dispo) Nombre x 260 €
- **Sous chapiteau** exposants 3m x 3m (sous réserve de dispo) Nombre x 320 €

● ENCART dans le programme de la foire BioZone (2500 exemplaires distribués) 100 €

● INVITATIONS BioZone Nombre d'invitations : x 2 €
Imprimées par l'APCB et envoyées chez vous début juillet

Total HT
TVA 20%
Net à payer

La TVA est redevable également pour les exposants non-assujettis à la TVA !

VOTRE INSCRIPTION NE SERA RETENUE QU'APRÈS DOSSIER COMPLET

Encaissement du paiement le 01.07.2021

Règlement à l'ordre de A.P.C.B. BioZone

Pas d'agrafe SVP

Les items ci-dessous nous permettront de mieux répertorier vos besoins afin de vous accueillir de manière satisfaisante, nous vous remercions de les renseigner. Nous sommes de manière générale à votre disposition pour tout renseignement afin d'améliorer votre participation à la foire BioZone.

→ INFORMATIONS ACTIVITE ou PRODUITS :

Merci de décrire le plus fidèlement votre activité ou vos produits :

Si votre activité ou produits ne sont pas certifiables, merci de fournir toute justification de l'éthique de ceux-ci (composition des produits, provenance des matériaux utilisés, mode de fabrication, démarche de commercialisation, etc.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

→ INFORMATIONS EMPLACEMENT :

Vous avez besoin de votre véhicule à côté de votre stand (option réservée aux camions frigo et véhicules des restaurateurs sous réserve de faisabilité).

Les autres exposants, et sous réserve de faisabilité effectuée avant la foire, se verront facturer 100€ la présence de leur véhicule sur la foire.

Vous souhaitez garder le même emplacement que l'année précédente (option non garantie) ou commentaire emplacement :

.....

→ INFORMATIONS BENEVOLAT ET COMMUNICATION :

Vous proposez un tarif réduit sur votre stand pour les bénévoles (non obligatoire)

Vous êtes susceptible de diffuser des tracts et des affiches (non obligatoire) : vous souhaitez recevoir **tracts** et **affiches**.

Par défaut, les exposants ayant commandé des invitations recevront un flyer par invitation et les exposants bretons recevront systématiquement un kit composé d'affiches et de flyers.

→ ET ENFIN, SIGNATURE :

Vous avez pris connaissance du Règlement Intérieur ci-joint et vous engagez à le respecter (obligatoire)

Vous joignez **impérativement** : votre règlement votre certificat votre attestation d'assurance en responsabilité civile

A, le

Signature :

LE BUT DE L'A.P.C.B. EST DE CREER DES LIENS CITOYENS ENTRE PRODUCTEURS, TRANSFORMATEURS ET CONSOMMATEURS

REGLEMENT INTERIEUR

1) Admission :

✓ L'acceptation des produits exposés est soumise à l'appréciation des organisateurs. Il est obligatoire de joindre à votre inscription :

- **Photocopie de toutes vos certifications** pour les produits alimentaires, cosmétiques & produits d'entretien
- **Un descriptif précis des produits exposés** (composition des produits, mode de fabrication, catalogues, etc...) surtout dans le cas où il n'existe pas de cahier des charges homologué.
- **L'attestation d'assurance Responsabilité Civile**

✓ Seules les demandes d'inscription complètes, réalisées avant le 30 avril 2021 et accompagnées du paiement seront étudiées.

✓ L'A.P.C.B est souveraine de l'admission du demandeur.

✓ L'inscription pour la foire demeure sous la responsabilité de l'A.P.C.B., seule maître d'œuvre.

✓ L'A.P.C.B. se réserve le droit de déterminer la catégorie de l'exposant.

✓ L'A.P.C.B. se réserve le droit d'annuler une inscription si les renseignements fournis ne se révèlent pas exacts.

✓ L'A.P.C.B. se réserve le droit de déterminer le placement des exposants en fonction des exigences de l'agencement général et des raisons de sécurité.

✓ L'A.P.C.B. se réserve le droit de ne pas réitérer l'admission d'un exposant d'une année.

✓ En cas de refus d'une demande d'inscription, cette décision sera notifiée au demandeur et le chèque retourné.

✓ En cas d'acceptation, un courrier envoyé début juillet accompagné de la facture viendra confirmer l'inscription.

✓ L'encaissement du chèque se fera au moment de l'émission de la facture.

✓ En cas de paiement par virement maximum au moment de la réception de la facture.

2) Désistement :

✓ Si le désistement intervient avant le 30 juin, le chèque est retourné.

✓ Si le désistement intervient entre le 30 juin et le 30 août, 25% du montant de la location sera dû à titre d'indemnité.

✓ Si le désistement intervient après le 31 août, il ne sera procédé à aucun remboursement.

3) Par respect des visiteurs :

✓ Présence obligatoire les deux jours - Tout stand non occupé le samedi à 12 h pourra être attribué à un autre exposant.

✓ Avoir son stand prêt le samedi à 9 h 30 et ouvert de 10h à 19 h. **L'installation est possible dès le vendredi à 15h.**

✓ Un badge exposant vous sera remis à l'accueil contre 1 € de caution remboursable le dimanche soir. Le badge, à récupérer le samedi matin, est obligatoire pour pouvoir circuler sur le lieu de la foire même après 20 h.

✓ Toute circulation de véhicule est interdite sur la foire de 9h à 19h - samedi et dimanche.

✓ Le NOM ou DENOMINATION COMMERCIALE et les CERTIFICATS devront être visiblement exposés sur le stand.

✓ Ne présenter à son stand que des articles ou produits figurant sur sa demande de participation et acceptés par l'organisateur (une visite des stands sera réalisée et les contrevenants soumis à sanction).

✓ Des contrôles pourront être faits le samedi et le dimanche par un organisme indépendant.

✓ Par respect pour les visiteurs et organisateurs, nous vous demandons de pratiquer des tarifs à juste valeur et d'éviter tout prosélytisme.

4) Sécurité :

✓ L'A.P.C.B. décline toute responsabilité au sujet des pertes, vols, avaries et autres dommages pouvant survenir aux objets et marchandises d'exposition pour quelque cause que ce soit. L'A.P.C.B. n'assure pas la sécurité des marchandises présentes sur vos stands et vous conseille de ramasser vos produits et biens avant la nuit ou lorsque vous quittez les lieux.

✓ Tout objet (parasols, bancs, panneaux, etc.) dépassant l'alignement des stands est interdit pour raison de sécurité ; la circulation des pompiers étant obligatoire sur la totalité du site de la foire.

N'OUBLIONS PAS QUE NOUS SOMMES REPRÉSENTANTS DE L'ÉCOLOGIE

✓ Il vous sera remis sur chaque stand une fiche explicative sur l'organisation du tri sélectif. Des poubelles clairement étiquetées seront à votre disposition. Un membre de l'équipe passera régulièrement à votre stand effectuer le ramassage.

✓ Les sacs en plastique, ainsi que tout objet non recyclable à usage unique (touillettes, gobelets de dégustation ...) sont interdits sur la foire.